

force contre des petits États ? Songez, par exemple, au cas du Vietnam. Les dirigeants soutiennent en général que la diplomatie discrète donne les meilleurs résultats. Mais en réalité, rien ne confirme cette affirmation; parfois même, elle ne paraît pas exister. Les critiques qui se font en politique américaine change effectivement.

Un deuxième dilemme se rapporte à l'évaluation des violations des droits de la personne. Le gouvernement canadien avait introduit son programme d'aide au Guatemala en attendant que les violations des droits de la personne dans ce pays y compris les atteintes à l'intégrité physique et à la vie soient réduites au minimum. Par conséquent, le Canada a révisé le programme en attendant que la situation s'améliore. L'opinion que certains observateurs partageaient bien que des ONG canadiennes aient continué à travailler au Guatemala. Malheureusement, il n'existe aucune norme objective d'évaluation à cet égard; quand elle cherche à en arriver à des conclusions acceptables aux yeux de tous, la Commission des droits de l'homme (CDH) est inévitablement gênée par les divergences politiques existant entre ses membres. C'est pourquoi il est à espérer que le nouvel Institut pour l'étude et la promotion des droits de la personne que le gouvernement a l'intention de créer aidera la population canadienne à mieux comprendre les questions se posant dans ce domaine.

Si l'on pousse l'analyse plus loin, on constate que le Canada et les États-Unis évaluent la menace posant sur le pays en dehors de l'Europe en se fondant sur des perceptions différentes de ce que l'ordre mondial exige. Les États-Unis divisent la menace en deux, à savoir "l'Empire soviétique", ou la menace d'un côté, et le "monde libre" de l'autre, et ils s'attendent à ce que leurs alliés épousent leur point de vue. Quant à eux, les gouvernements canadiens prennent davantage en compte la conjoncture locale et "subculturelle" de chaque conflit et ils cherchent plutôt à trouver la solution en faisant intervenir le droit